

# CT CENTRAL DU 25 NOVEMBRE SUR LES RYTHMES DE TRAVAIL LA CGT VOTE CONTRE ET QUITTE LA SALLE !

L'augmentation de la durée annuelle du temps de travail de 55 à 63 heures sera définitivement mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour l'ensemble des agents ! Voici le détail par sujétion :

SUJÉTION	HEURES SUPP PAR AN	EQUIVALENT EN JOURS
0 (35H hebdo)	+ 55h	≈ 7 jours
1 (34h30 hebdo)	+ 57h	≈ 8 jours
2 (34h hebdo)	+ 59h	≈ 8 jours 1/2
3 (33h30 hebdo)	+ 60h	≈ 8 jours 1/2
4 (33h hebdo)	+ 61h	≈ 9 jours
5 (32h30 hebdo)	+ 62h	≈ 9 jours
6 (32h hebdo)	+ 63h	≈ 9 jours

Quels que soit la sujétion ou le grade, nous travaillerons tous demain plus, de 35h à 41h de plus par an pour ceux dont la sujétion augmente, et de 55 à 63h de plus pour tous les autres ! Les congés annuels passeront donc dès le 1<sup>er</sup> janvier à 25 jours par an, soit une perte de congés payés de 8 à 11 jours !

L'élu aux personnels Antoine GUILLOU, et donc la maire de Paris HIDALGO, refusent tout dialogue social et toute proposition. **C'est une honte ! C'est la mort à petit feu de notre statut !** La CGT a fait tout son possible durant ces derniers mois pour alerter, mobiliser, lutter contre cette organisation machiavélique. La CGT a critiqué, parfois bien seule, les entourloupes de la maire, le dialogue social à sens unique, les hauts cadres de la ville souvent enfermés dans leurs bulles et ne pouvant s'imaginer à quel point il est difficile de vivre avec si peu de salaire, et demain avec de moins en moins de repos !

La CGT a bien entendu voté **CONTRE** ce règlement de la honte et a quitté une salle où le dialogue est de toute manière impossible ! La variable d'ajustement du budget de la ville de Paris est l'allongement du temps de travail et par conséquent la limitation des embauches !

